



Réunion publique du Conseil de quartier Bas-Belleville  
Lundi 29 novembre à 19h  
École élémentaire, 11-13 rue Rampal



Réunion animée par **Sandrine Feray**, déléguée du Maire pour le Conseil de quartier Bas-Belleville.

---

## ORDRE DU JOUR

1. Présentation de la Charte des Conseils de quartier « nouvelle génération »
  2. Présentation du plan d'amélioration de l'environnement sonore dans le 19e
  3. Point d'actualités sur le quartier et questions diverses
- 

## Concertation sur les Conseils de quartier « nouvelle génération »

En présence d'**Andrea Fuchs**, adjointe au Maire, chargée de la participation citoyenne et des Conseils de quartier, de l'égalité femmes hommes, des droits humains et de la lutte contre les discriminations.

Espaces de débat, d'information et de dialogue, les Conseils de quartier contribuent à dynamiser la démocratie participative dans le 19<sup>e</sup> depuis près de 25 ans.

Essentiels pour stimuler la participation locale, les 11 Conseils de quartier du 19<sup>e</sup> permettent de co-construire un territoire au profit des habitant-e-s et de faciliter leurs échanges avec la Mairie et ses élu-e-s.

Si leur rôle et leur fonctionnement ont régulièrement évolué depuis leur mise en place, l'évaluation partagée et le recul sur ceux-ci a amené la Mairie à franchir une nouvelle étape pour mieux répondre aux habitant-e-s qui veulent agir et intervenir, à leur rythme, à l'échelle de leur quartier.

### Principales nouveautés :

- **L'Assemblée citoyenne de quartier :**

**Ouverte à tou-te-s les habitant-e-s**, usager-e-s et forces vives de chaque quartier, elle **se réunit chaque année pour proposer un agenda prioritaire de travail** sur des sujets et des projets prégnants à l'échelle du quartier pour l'année à venir. Elle permet également un retour sur les actions menées l'année précédente.

- **Le Groupe référent :**

**Pôle de stabilité** au sein de chaque Conseil de quartier, il **contribue au bon fonctionnement** de ce dernier **par son rôle de mobilisation et d'accompagnement des participant-e-s au Conseil de quartier**.

Accompagné de l'élu-e délégué-e du Maire pour le Conseil de quartier, il est **composé de maximum 21 personnes tirés au sort sur une liste de volontaires** pour une durée de **deux ans renouvelable**. Il respecte la **parité femme homme**.

Pour le tirage au sort, les volontaires sont répartis en **deux collèges** :

- **Un 1<sup>er</sup> collège composé d'habitant-e-s** du quartier (entre deux tiers et trois quart du groupe),
- **Un 2<sup>nd</sup> collège constitué de forces vives** telles que services publics, associations, acteurs économiques, sociaux, de santé, culturels et tou-te-s les professionnel-le-s intervenant à l'échelle du quartier (entre un quart et un tiers du groupe).

- **Les Groupes projet :**

Dans le prolongement des priorités de l'Assemblée citoyenne de quartier, **les personnes souhaitant porter une action ponctuelle ou pérenne sur le quartier constituent des groupes projet**. Ces derniers peuvent s'organiser en vue de déposer un projet au Budget participatif.

Dans chaque groupe, un **binôme paritaire de co-rapporteur-e-s** s'assure du suivi et de l'avancée du projet dont il a la charge.

- **Les relations inter-conseils de quartier :**

**Une fois par an, les différents groupes référents de l'arrondissement se réunissent en plénière** afin de partager les bonnes pratiques et difficultés rencontrées, les actions et expériences ou encore recevoir des formations proposées par le service de la participation citoyenne de la Mairie.

- **Un budget d'investissement renforcé :**

Un **budget d'investissement renforcé des Conseils de quartier** est mutualisé sous la forme d'une enveloppe **unique de 90 000€ de crédits annuels d'investissement** afin de financer des projets collectifs à plus forts enjeux et à plus grande visibilité.



**Participez à l'Assemblée citoyenne de votre quartier !**

Des idées, des propositions, des projets ?  
Envie de vous engager pour la vie de votre quartier ?

**Rosa Parks-Macdonald**  
Lundi 7 février

**Pont de Flandre**  
Jeudi 17 février

**Flandre-Aubervilliers**  
Mercredi 2 février

**Manin-Jaurès**  
Mercredi 16 février

**Bassin de la Villette**  
Mardi 15 février

**Danube**  
Mercredi 26 janvier

**Porte des Lilas**  
Jeudi 10 février

**Secrétan**  
Mardi 1<sup>er</sup> février

**Bas-Belleville**  
Lundi 14 février

**Plateau**  
Mardi 8 février

**Place des Fêtes**  
Jeudi 3 février

Retrouvez les lieux des Assemblées citoyennes sur [www.mairie19.paris.fr](http://www.mairie19.paris.fr)



 Conseils de quartier du 19e  @monquartier19  @conseilsdequartier19 

**L'ASSEMBLÉE CITOYENNE  
DU CONSEIL DE QUARTIER  
BAS-BELLEVILLE AURA LIEU  
LE **LUNDI 14 FÉVRIER.****

Si vous souhaitez candidater pour devenir membre du groupe référent et être tenu informé.e des informations concernant l'assemblée citoyenne de votre conseil de quartier, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante:

[conseilsdequartier19@paris.fr](mailto:conseilsdequartier19@paris.fr)

---

## Plan d'amélioration de l'environnement sonore dans le 19e

Succédant au **plan parisien précédent de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) 2015-2020** qui a permis de réduire de deux décibels les bruits dans l'environnement, l'exécutif parisien a souhaité élaborer, pour la période 2021-2026, un **plan d'amélioration de l'environnement sonore (PAES)** global permettant de lutter contre l'ensemble des nuisances sonores à Paris avec une vision à « 360° » intégrant le bruit dans l'environnement ainsi que le bruit de voisinage. Les actions de ce plan contribueront ainsi à offrir aux Parisiennes et aux Parisiens un cadre de vie plus apaisé et favorable à leur santé.

Pour rappel, l'Organisation mondiale de la santé estime que le bruit est le second facteur environnemental provoquant le plus de dommages en Europe, derrière la pollution de l'air. La spécificité du bruit résulte dans le fait que ses effets sanitaires sont multiples et complexes : gêne, stress, perturbations du sommeil, troubles dans les apprentissages et même risques cardio-vasculaires.

Le PPBE 2015-2020 a déjà permis de nombreuses avancées pour l'environnement sonore, et le PAES 2021-2026 souhaite poursuivre et approfondir le travail déjà engagé, aussi bien sur le bruit dans l'environnement que sur le bruit de voisinage.

Les acteurs de ces deux domaines sont différents et leur gestion est habituellement séparée. Or, ils conditionnent tous deux la qualité de l'environnement sonore.

- Bruit dans l'environnement : évaluer, prévenir et réduire les nuisances sonores provoquées par les moyens de transports, principalement le trafic routier à Paris ;
- Bruit dit de voisinage : lutter contre les bruits émanant des activités professionnelles, sportives, culturelles et festives, les bruits des chantiers, ainsi que les bruits liés aux comportements domestiques et sur la voie publique.

### **Donnez votre avis sur le plan d'amélioration de l'environnement sonore de la Ville de Paris :**

Ce projet de *Plan d'amélioration de l'environnement sonore* est mis à disposition du public pendant deux mois, comme le prévoit le Code de l'environnement.

Nous vous invitons à donner votre avis :

1. En ligne sur la plateforme sur la plateforme en ligne [idee.paris.fr](https://www.paris.fr/idee)
2. Ou en format papier à l'adresse suivante : 103 avenue de France 75013 Paris

Les observations recueillies en ligne et sur le registre feront l'objet d'un rapport qui accompagnera le projet final lors de sa présentation au Conseil de Paris au printemps 2022.

---

## Point d'actualités sur le quartier et questions diverses

- **Culture** : à découvrir à l'Espace Niemeyer (place du Colonel Fabien) du 29/11 au 21/01 : exposition *Libres comme l'Art, ou 100 ans d'histoire entre les artistes et le Parti communiste français*. Entrée libre.
  - **Propreté** : face aux problématiques de propreté du quartier, un objectif de nettoyage renforcé dans le secteur a été fixé, des investissements majeurs et une attention importante sont dédiés à ce quartier depuis le début de la mandature par la *Division de la propreté du 19<sup>ème</sup>*.
    - La majorité des voies du quartier, sauf celles de la Butte Bergeyre, bénéficie d'un nettoyage 5 à 7 fois par semaine. Le dispositif est même renforcé aux abords du métro Belleville (place Marcel Achard, place Jean Rostand, boulevard de la Villette, rue Rébeval) avec un passage quasi-quotidien des agents de propreté.
    - Face aux problématiques d'épanchement d'urine et nuisances olfactives, l'équipe d'urgence a été mandatée pour effectuer un lavage supplémentaire chaque semaine (en tout, 2 à 3 lavages hebdomadaires).
    - Depuis le début de la mandature, plus d'une dizaine d'agent.e.s ont été recrutés au sein de la Division de la propreté du 19<sup>ème</sup> et le montant de l'amende a également augmenté en passant de 68 à 135 euros.
    - Afin de travailler en étroite collaboration avec les habitant.e.s et pour adapter les solutions aux problématiques du terrain, plusieurs marches exploratoires, rencontres sur site et réunions ont été organisées afin d'échanger sur les sujets de propreté, sécurité ou encore de voirie.
    - 4 trilibs ont été installés dans le quartier pour capter une partie du flux des dépôts sauvages (2 rue Jules Romains, 1 rue Rébeval, 1 rue Lauzin).
    - Boîtage d'un flyer sur les encombrants en français, anglais, arabe et mandarin dans certaines rues du quartier.
    - Opération 24h de la propreté - Une quarantaine d'agent.e.s sont mobilisé.e.s du dimanche 6h du matin jusqu'au lundi 4h pour intervenir principalement sur la question des graffitis et de l'affichage sauvage. En complément, une collecte des encombrants, des lavages et balayages sont également réalisés.
    - Un taux élevé de verbalisation des incivilités total, plus de 1000 PV ont été dressés pour 2020.
  - **Budget Participatif** : Dans le cadre du projet [Requalifier la place Henri Fiszbín](#) regroupé au sein du projet [Aménagement de place et placettes du 19e](#), lauréat de l'édition 2016 du Budget Participatif, l'ancien groupe d'animation du CQ Bas-Belleville ainsi que d'autres personnes (amicale de résidents, jeunes, club de prévention...) ont été associés à ce projet de réaménagement de la place. Pour rappel, l'œuvre artistique a été réalisée par l'artiste Arnaud Piroud en juillet 2020 avec des jeunes du quartier dans le cadre d'un chantier éducatif encadré par l'association K'L'BASS et Fondation Jeunesse Feu Vert. Toutefois, l'œuvre n'est pas tout à fait finalisée, puisqu'il reste l'embranchement à embellir et couvrir.
-



**Bureau des Conseils de quartier**  
**01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85**  
**[conseilsdequartier19@paris.fr](mailto:conseilsdequartier19@paris.fr)**  
**5/7 place Armand Carrel – 75019**  
**Paris**  
**[www.mairie19.paris.fr](http://www.mairie19.paris.fr)**

*Facebook : [Conseils de quartier du 19<sup>e</sup>](#) / Twitter : [monquartier19](#)*